

Convention type d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'échelle intercommunale est la première échelle d'appréhension de l'abattement de TFPB (le patrimoine Hlm dans les QPV du contrat de ville).

Elle s'appréhende également par organisme Hlm, dans la mesure où chaque organisme devra justifier de son utilisation.

La convention d'utilisation peut ainsi se situer à différents niveaux :

Au moins une convention par bailleur et par contrat de ville, qui déclinera un programme d'action par quartier.

Une convention par bailleur et par commune, qui déclinera un programme d'action par quartier.

Ou une convention par bailleur et par quartier.

Préambule

Identification du patrimoine concerné dans les QPV de l'intercommunalité, ou par commune, ou par quartier.

Quartier	Nombre total de	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de	Estimation du montant de TFPB
1			
2			
3			
....			
TOTAL			

Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

- Résultats synthétiques du diagnostic en marchant par quartier :

Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP ou préalablement (selon état d'avancement de la GUP)

Les principaux dysfonctionnements identifiés par quartier sur le champ du fonctionnement résidentiel, de la gestion de proximité relevant du bailleur, et dans l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

- Point sur la/les démarches de GUP en cours (orientations, objectifs par quartier).
- Priorités pour chacun des quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion.

II Identification des moyens de gestion de droit commun

- Voir tableau du cadre national.
- Engagement du bailleur sur le délai de présentation des indicateurs.

L'objectif est de vérifier que les moyens de gestion de droit sont au moins aussi importants dans et hors des QPV.

III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB